

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre à 19 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 20 mai 2025 se sont réunis en réunion ordinaire en mairie de Cernay sous la présidence de Madame DOS-REIS Marie-Paule, Maire.

**Étaient présents** : Mme Dos Reis Marie-Paule – Mr Rouault Thierry – Mme Deltroy Annie – Mr Labet Grégory  
- Mme Condette Maria – Mme Gouin Emilie

**Absent excusé** : Mr Burrer Christian (pouvoir à Mme Deltroy Annie)

**Secrétaire de Séance** : Mme Deltroy Annie

Formant la majorité

**Ordre du jour** :

- \* Approbation du procès-verbal du 3 juin 2025
- \* Délibération plan communal de sauvegarde
- \* Délibération Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- \* 11 novembre 2025
- \* Commission cimetièrre
- \* Goûter de Noël
- \* Assurance
- \* Galette des Rois
- \* Bulletin Municipal
- \* Elections 2026
- \* Questions diverses

**Approbation du procès-verbal du 3 juin 2025**

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal du 3 juin 2025.

**Plan communal de sauvegarde – Délibération n° 14-2025**

La commune de Cernay s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré par Prédic (service gratuit de l'assurance de la commune Groupama), en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2024 et de ses décrets d'application.

Le Plan de Sauvegarde Communal (PCS) est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Madame le Maire informe qu'il faut nommer un référent pour la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche. Mesdames Dos Reis Marie-Paule et Deltroy Annie sont nommées référentes.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan de Sauvegarde Communal.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter le Plan Communal de Sauvegarde.

Il a été précisé que les CdC ont l'obligation de réaliser un Plan de Sauvegarde, dès lors qu'une ou plusieurs communes du territoire s'en sont déjà dotées. C'est le cas pour la communauté de communes Entre Beauce et Perche puisque les communes de Courville sur Eure et Saint Luperce ont déjà un PCS.

### **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - Délibération n°15-2025**

Le Maire expose :

Le territoire beauperochois bénéficie, à nouveau au titre de 2025, du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) pour un montant prévisionnel de 535 701 €.

Chaque commune a été destinataire dans le courant de l'été des éléments financiers transmis par les services de l'Etat.

Ce sujet était à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 8 septembre 2025. Dans ce cadre, il a été confirmé la volonté politique de maintenir une solidarité communautaire et il est donc proposé une répartition de ce FPIC et notamment de la part EPCI dans les mêmes conditions que depuis 2019.

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 22 septembre 2025, opte pour une répartition « dérogatoire libre » pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive et valide la répartition suivante pour 2025 :

Nom commune	Proposition répartition 2025
<b>Bailleau-le-Pin</b>	<b>35 717 €</b>
<b>Billancelles</b>	<b>11 295 €</b>
<b>Blandainville</b>	<b>9 842 €</b>
<b>Cernay</b>	<b>4 042 €</b>
<b>Charonville</b>	<b>11 354 €</b>
<b>Les Chatelliers-Notre-Dame</b>	<b>5 412 €</b>
<b>Chuisnes</b>	<b>29 303 €</b>
<b>Courville-sur-Eure</b>	<b>47 034 €</b>
<b>Epeautrolles</b>	<b>5 208 €</b>
<b>Ermenonville-la-Petite</b>	<b>6 045 €</b>
<b>Le Favril</b>	<b>16 236 €</b>
<b>Fontaine-la-Guyon</b>	<b>31 381 €</b>
<b>Friaize</b>	<b>11 140 €</b>
<b>Fruncé</b>	<b>12 108 €</b>
<b>Illiers-Combray</b>	<b>51 519 €</b>
<b>Landelles</b>	<b>16 609 €</b>
<b>Luplante</b>	<b>11 935 €</b>
<b>Magny</b>	<b>17 374 €</b>
<b>Marchéville</b>	<b>13 883 €</b>

Méréglise	4 815 €
Montigny-le-Chartif	17 122 €
Mottereau	5 713 €
Orrouer	10 756 €
Pontgouin	35 633 €
Saint-Arnoult-des-Bois	24 448 €
Saint-Avit-les-Guespières	12 335 €
Saint-Denis-les-Puits	5 829 €
Saint-Eman	4 405 €
Saint-Germain-le-Gaillard	12 617 €
Saint-Luperce	25 020 €
Le Thieulin	12 236 €
Vieuvicq	13 316 €
Villebon	4 019 €
<b>TOTAL</b>	<b>535 701 €</b>

A noter que la dotation 2024 était de 4 191 € pour Cernay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de la répartition du FPIC 2025 pour le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche telle que présentée et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

## 11 novembre 2025

10 h 30

Cérémonie au Monument

Dépôt de Gerbe

Pèlerinage au Cimetière

Plantation d'un cerisier (réalisée par messieurs Jérôme Repessé et Joël Chevallier avec l'aide de Louis Riollet) offert par la famille Riollet en remerciement de l'hommage rendu à Christian Riollet par la commune le 11 novembre 2024. La commune fournira une plaque en ardoise confectionnée par Annie Deltroy.

Vin d'honneur

Des invitations sont envoyées à monsieur Colas représentant les sapeurs-pompiers, à madame Némery présidente de l'association locale et à la famille Riollet.

Lecture de l'hommage officiel par un jeune homme et une jeune fille du village.

## Commission cimetière

La commission cimetière est prévue le 2 décembre 2025 à 19 h 30, sous réserve. L'ensemble du conseil municipal est invité à participer. Un mail sera adressé aux conseillers municipaux, avec confirmation de la date exacte.

## Goûter de Noël – Délibération n° 16-2025

Le 8 décembre 2024, un goûter festif pour les enfants de la commune avait été organisé. Conformément au conseil municipal du 29 octobre 2024 qui avait souhaité renouveler l'opération, un projet complet ainsi qu'un devis de magicien pour un montant de 300 € sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide** d'organiser un goûter de Noël pour les enfants de la commune (prévision de 25 enfants) le 7 décembre 2025 à partir de 16 h 30 mn, en fixant le rendez-vous à la halle.

- **retient** le devis de magicien à hauteur de 300 €
- **alloue** un montant de 300 € pour les achats nécessaires (sachets, Saint Nicolas en pain d'épice et en chocolat, manalas et bredele, bonbons et fruits)
- **précise** qu'une affichette réalisée par Emilie Gouin sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de Cernay, avec une réponse au 20 novembre 2025 au plus tard. Les conseillers offriront les boissons. Le secrétariat de mairie établira les bons de commande nécessaires pour paiement par virement des fournisseurs.

## **Sapins de Noël**

Un sapin sera installé le mercredi 3 décembre 2025 à 14 h à Cernay sous la halle offert par Mme Dos Reis Marie-Paule et un autre le dimanche 7 décembre 2025 à 11 h à la Gouëthière offert par Mme Deltroy Annie. Une crèche sera également installée dans l'église le mercredi 3 décembre. L'ensemble sera réalisé par les conseillers et les volontaires de la commune.

## **Assurance**

Suite à la tempête du 25 juin 2025, Madame le Maire informe que l'assurance a remboursé les dégâts sans appliquer de coefficient de vétusté pour un montant de 4 428 € avec une franchise de 250 €.

Elle informe qu'elle a signé les devis suivants :

- L'abri bus et le panneau d'affichage pour un montant de 2 762.83 € TTC (Guillaume Christophe)
- La toiture de la sacristie pour un montant de 770,00 € TTC (Brigot Baptiste)
- Le rideau de la Halle pour un montant de 1 146,00 € TTC (Sellerie Concept)

Elle précise avoir trouvé un habitant de la commune qui nettoiera gratuitement les arbres endommagés ou morts (dans le bois près du silo et aux abords des deux mares communales), moyennant quoi il pourra garder le bois récupéré. Tous les conseillers municipaux approuvent.

## **Galette des Rois**

La traditionnelle galette des rois aura lieu le samedi 17 janvier 2026 à 16 h 30 à la salle des associations de Marchéville.

Les invitations seront insérées dans le bulletin municipal et une distribution aura lieu dans les boîtes à lettres des invités hors commune, selon une liste de diffusion à établir par le secrétariat de mairie.

## **Bulletin Municipal**

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration et devrait être terminé pour le 16 décembre 2025.

La page de garde sera illustrée d'une photo de coucher de soleil sur la Mairie (fournie par Maria Condette). Marie-Paule Dos Reis réalisera les articles concernant l'AG des Anciens, le repas d'automne, le beaujolais nouveau et le voyage. Annie Deltroy sera en charge des articles sur le 11 novembre, le goûter des enfants du 7 décembre, le nouveau mode de scrutin pour les petites communes et un article sur le Plan Communal de Sauvegarde, outre le budget, les travaux 2025 et les eaux beauperchoises. Les autres articles sont déjà finalisés.

## **Elections 2026**

Madame le Maire indique que les élections municipales auront lieu le 15 et 22 mars 2026.

Madame le Maire informe des changements concernant les élections municipales 2026 : Scrutin de liste, liste paritaire, pas de panachage, pour notre commune 7 conseillers. Un article paraîtra dans le bulletin 2025.

Un document de l'association des maires sera également adressé à chaque conseiller municipal.

## Questions diverses

- Le panneau d'affichage à la Mairie est commandé.
- L'abri-bus de la Gouëthière sera prochainement installé au carrefour prévu.
- Le transformateur de la mairie a été modifié ; le panneau en bois sera réinstallé.
- Le Conseil Municipal prend connaissance du remerciement des écoles pour le versement de la subvention ; il s'agit de 5 écussons reliés avec sur chacun d'entre eux une lettre formant le mot MERCI. il sera installé dans la mairie de Cernay.
- Une réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) auprès de la Communauté de Communes aura lieu le 13 octobre 2025. Madame Deltroy s'excuse de ne pouvoir y assister : madame le Maire y sera.
- Le 23 juin dernier s'est tenu le comité syndical du sictom BBI. Les habitants continuent à produire 732 kg de déchets par an. Le tri dans les bacs jaunes est de très mauvaise qualité (40% de refus), ce qui engendre des coûts supplémentaires. Le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets a été examiné. Celui-ci doit être présenté en conseil. Madame Deltroy présente un résumé du rapport et propose de mettre en annexe du PV du conseil (accord du conseil) une synthèse en 2 pages de ce document qui se retrouve en totalité en ligne sur le site sictombbi.fr, page d'accueil, rubrique « rapport d'activité ». Il est également indiqué que la création de la SPL C'CTV (Chartres Métropole Traitement et Valorisation) est désormais officielle. Le président du sictom BBI est membre de la SPL.
- Invitation à la réunion de présentation des nouvelles modalités tarifaires 2026 d'ELI (Eure et Loir Ingénierie). Madame Deltroy s'excuse de ne pouvoir y assister. L'invitation sera transmise à Thierry Rouault qui représentera la commune. ELI sera informée auparavant.
- Madame Gouin informe que le panneau signalétique « la Gouëthière » ne tient plus. Madame le Maire va contacter le Conseil Départemental.
- Madame le Maire a autorisé un jeune homme à tirer les ragondins qui pullulent actuellement au Point du Jour (tir à l'arc).
- La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 27 janvier 2026 à 19 h 30.

Fin de séance 21 h 15

La secrétaire de séance,  
Annie Deltroy

Le Maire,  
Marie-Paule Dos Reis